DÉCRET

CONCERNANT la liquidation & le remboursement de la dette de l'État.

Du 17 Mai 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ouï le rapport de son Comité central de Liquidation, qui a rendu compte des vérifications & rapports faits par le directeur - général de la liquidation, décrète qu'en conformité de ses précédens décrets sur la liquidation des dettes de l'État, & sur les fonds destinés à l'acquit de ladite dette, il sera payé aux ci-après nommés, pour les causes qui vont être expliquées, les sommes qui seront pareillement déterminées;

SAVOIR:

1°. Arriéré du Département de la Maison du Roi, de l'année 1789.

Palfreniers, Garçons d'attelages, & autres employés dans la Maison du Roi.

Marin	343 ₶	15 ſ	0 d
Blanchard l'aîné	343	15	0
L'Epine	343	15	0
Gautruche	426	5	0
Dufour	152	10	0
Martin	184	10	0
Lardé	343	15	0
Boulanger l'aîné	418	15	0
Boulanger cadet	343	15	0
Huet	343	15	0
L'Iblond	343	15	0
Lyonnois	343	15	0
Facquet	343	15	0

Lahaye	343 ᵗᵗ	15 ſ	0 d
Bontems	343	15	0
Rouard	593	15	0
Gaillet	481	5	0
Badin, porteur	675	0	0
Badin, poſtillon	550	0	0
Maintien	650	0	0
Aumoitié	675	0	0
Vaudin	675	0	0
Richard	426	5	0
Dominique	343	15	0
Motté père	440	0	0
Fortin	426	5	0
Chriſtille	426	5	0
Motté fils	426	5	0
Bardon.	343	15	0
Lavigne	343	15	0
Hyacinthe	343	15	0
Saint-Marc	343	15	0
Nicolas	343	15	0
De Villeneuve	343	15	0
Carré	343	15	0
Lefevre	343	15	0
Languedoc	343	15	0
Caillot	343	15	0
Deſprés	343	15	0
Reuty	343	15	0
Fallon	343	15.	0
Aubert	343	15	0
Noel	343	15	0
Poncet	343	15	0
Fauvel	343	15	0
D'Herlingue	343	15	0
Roſe Rouard	343	15	0
D'Herlingue cadet	343	15	0
Lorret	343	15	0
Parizy	343	15	0
Chevalier l'aîné	343	15	0
Grangé	343	15	0
Lajeuneſſe	343	15	0
Alexandre	343	15	0

Maurice	456#	5s	0d
La Ravine	593	15	0
Fournier	418	15	0
Marchand	412	10	0
Margotte	343	15	0
Lévêque	550	0	0
Darras	426	5	0
Sénéchal	426	5	0
La Rivière	750	0	0
Beauvilliers	343	15	0
Fretin	343	15	0
Louis Fortin	343	15	0
Lamarche	456	5	0
Veronnet	343	15	0
Leclerc	343	15	0
Robert père	343	15	0
Robert fils	343	15	0
Vattier	343	15	0
Dalniel	343	15	0
La veuve Vannier	60	0	0
Saint-Clair	343	15	0
Favry	343	15	0
La Brière	343	15	0
Castel	343	15	0
Berthelin	343	15	0
Marin	343	15	0
Claude	343	15	0
La veuve Vannier	343	15	0
Cambier	343	15	0
Gervais	343	15	0
Merle	343	15	0
Barthelemy	343	15	0
Lançon	343	15	0
Languille	343	15	0
Banceron	481	5	0
Billard l'aîné	426	5	0
Beigard	440	0	0
Puteau	426	5	0
Flamand	426	5	0
Chapuy	426	5	0
Raton	426	5	0

Pernot	426 ₶	5 ſ	0 d
Rondeau	426	5	0
Louvet	426	5	0
Couſin	426	5	0
Lerat	426	5	0
Laruelle	440	0	0
La veuve de Sellier	137	10	0
Barthelemy	343	15	0
Antoine	343	15	0
Monnier.	343	15	0
Laurent	343	15	0
Gallement	343	15	0
Legras	343	15	0
Gobert	75	0	0
Bloume	343	15	0
Hermier	343	15	0
Felix	343	15	0
Pernot	343	15	0
Pierre	418	15	0
Jean Louis	418	15	0
Grugé	343	15	0
Jean	343	15	0
Lefevre	343	15	0
Chalons	418	15	0
Jardin	843	15	0
Jardin fils	481	5	0
Verré	418	15	0
Courtois	418	15	0
Lafleur	343	15	0
Hamel	675	0	0
Lamperière, dit Colin	412	10	0
Rombeau	426	5	0
Lannois	440	0	0
Tarlet	426	5	0
Fecourt	426	5	0
Duclos	426	5	0
Signol	440	0	0
France	426	5	0
Daouſt	426	5	0
Signol cadet	550	0	0
Rondeau	426	5	0

Baptiste	343#	15s	0d
Le Blanc	426	5	0
Cardon.	426	5	0
Anguillecourt cadet	426	5	0
Boilair	426	5	0
Vattier.	440	0	0
Jouan	426	5	0
Langlois	426	5	0
Champagne	343	15	0
Lapierre, courier	343	15	0
Davignon.	440	0	0
Bastien	426	5	0
Fremont	440	0	0
Chaumont	440	0	0
Jeulin	426	0	0
Leflanc	440	0	0
Reuault	440	0	0
Boutillé	440	0	0
Finet	440	0	0
Gautruche cadet	426	5	0
Jumel	440	0	0
Gervais	426	0	0
Sergent	426	5	0
La Ravine cadet	593	15	0
La Butte	343	15	0
Robert	675	0	0
Aumoitié l'aîné	675	0	0
La Jeunesse	343	15	0
Pacquet	343	15	0
Gobert.	343	15	0

TOTAL de cette partie pour cent soixante-sept partie prenantes .... 66,571# 10s 0d

Ci-contre.................. 66,571ᴸ 10ſ 0ᵈ

Fourniſſeurs, Entrepreneurs, Ecuyers & Commiſſaires de la Grande Écurie du Roi.

Mouton	291ᴸ	0ſ	0ᵈ
Chevalier & Hugot, Tapiſſiers.	58,600	0	0
Gotheret, tambour .	281	0	0
Cottu, bourrelier ..	75,360	0	0
Genſon, marchand de fer.	913	0	0
Lecourt, fourbiſſeur.	2,304	0	0
Boucquillard, pour fourrages	41,734	6	6
Laudigeois, pour Leroux, loyers de bâtimens	2,500	0	0
D'Ozier, généalogiſte	3,750	0	0
La veuve Hoffman, bottière	11,322	0	0
La veuve Poitevin, rubannière	6,284	0	0
Millet, cordonnier. .	13,145	0	0
Grenioult de Villanotte, écuyer du manége.	8,000	0	0
Beaudet, contrôleur des voitures.....	3,340	13	0
Leroi, maître palfrenier.	1,035	3	0
Duverger, inſpecteur des fourrages	3,750	0	0
Cazotte, tambour..	281	0	0
Cazotte, garde-meuble de l'écurie...	2,580	10	0
Morillon, doreur en voiture.........	18,449	0	0
Poulet, ſerrurier....	25,737	0	0

Larbouſte, écuyer

De l'autre part .... 66,571 ₶ 10 ſ 0 ₰

commandant des attelages.	19,000 ₶	0 ſ	0 ₰
Pioult, dit Pinçon, garde-malade des pages du roi	12,377	12	0
Le même	664	10	0
Caraffe, trompette .	2,404	10	0
Bongars, écuyer cavalcadour	6,000	0	0
Labigne, écuyer ...	5,033	6	8
Corbet, marbrier ..	2,139	0	0
Grimoult, écuyer ..	3,000	0	0
Le même	1,500	0	0
L'Herminier, éperonnier.	9,758	0	0
Prevôt, maître d'armes.	2,701	0	0
Cheylus, chaudronnier	151	0	0
Begé, écuyer	5,500	0	0
Le même	300	0	0
Lacroix	1,300	0	0
Commegrin, maître palfrenier	223	18	10
Valet, palfrenier ...	711	4	2
Mercier de la Source, commiſſaire général de la maiſon du roi	3,000	0	0
Le même	5,000	0	0
Macé, chargé des affaires de la ſucceſſion du ſieur Gély, maréchal-ferrant..	2,905	0	0
Le même	5,442	0	0
Rondin & Heurel, maréchaux-ferrans.	40,894	4	0
Vaillant, illumination des écuries	75,452	5	10
Chaniot, maſſon ...	63,434	0	0
Pluchet, charron ...	19,161	0	0

Ci-contre				66,571 ll	10 s	0 d
Bauterne, porte-arquebuse	5,400 ll	0 s	0 d			
Gautier, fournisseur.	3,868	0	0			
Total de cette partie, pour quarante-sept parties prenantes	576,978	4	0	576,978	4	0

Petite Écurie du Roi. Fournisseurs, Cochers, Piqueurs & autres employés, pour montant de mémoires & gages, pendant l'année 1787.

Heuzé, serrurier en bâtimens.	1,587 ll	1 s	6 d			
Gonet, pour loyers d'écurie	3,000	0	0			
Poulet, serrurier en ressorts	3,000	0	0			
Morillon, doreur sur métaux	33,407	0	0			
L'Herminier, éperonnier.	3,653	0	0			
Delavoyepierre, papetier	2,522	0	0			
Laudigeois, pour loyer d'écurie	3,000	0	0			
Dufaygret, maçon . .	6,816	3	7			
Ronden & Huret, maréchaux de la petite écurie	11,575	0	0			
Legras, marchand de draps	5,128	0	0			
Bailli, peintre en bâtimens.	1,819	16	8			
urguin, maître chandelier.	4,198	0	0			
				643,542 ll	14 s	0 d

De l'autre part				643,549 ₶	14 s	8 d
Leblond, couvreur	1,519 ₶	12 s	9 d			
Jacquin, ferrurier en reſſorts	2,008	0	0			
Veuve Poitevin	7,619	0	0			
Manière frères, réparations	560	0	0			
Fecond, ſous-piqueur	100	0	0			
Torcapelle, dit Chapelle, piqueur	200	0	0			
Maignan, portier	100	0	0			
Ve. Bublet, jardinier	500	0	0			
Delorme	200	0	0			
Dubois, dit Ancelin, cocher	200	0	0			
Mangin, garçon maréchal	200	0	0			
Lauron, apothicaire	6,208	0	0			
Brunel, piqueur	200	0	0			
Voelker, garçon ſellier	100	0	0			
Veuve de Brotonne	200	0	0			
Richard, ſous-piqueur	200	0	0			
Blanchard, ſous-piqueur	200	0	0			
Regnard, délivreur	300	0	0			
Muller, valet-de-pied	200	0	0			
La ſucceſſion Jean Martial, Charles de la Villontretz de la Judie	1,250	0	0			
Lambert, cocher du roi	200	0	0			
Randoulet, piqueur	200	0	0			
Total de cette partie, pour trente-quatre parties prenantes.	102,170	14	6	102,170	14	6
				745,720 ₶	8 s	6 d

Ci-contre .... 745,720 ₶ 8 ſ 6 ð

Dames du Palais & Dames de compagnie des Dames Tantes & Sœur du Roi.

De Maillet	7,785 ₶	0 ſ	0 ð	
De Talleyrand-Périgord	14,850	0	0	
D'Adhémar.	8,466	13	4	
De Berghes	13,183	6	8	
De la Roche-Aymon	14,850	0	0	
De Beauviliers	9,900	0	0	
De Narbonne	9,900	0	0	
D'Eſtourmel	4,900	0	0	
Caſtellane	9,900	0	0	
Delaſtic	9,460	0	0	
Dalbon	9,900	0	0	
Total de cette partie, pour onze perſonnes	113,095	0	0	113,095 • •

TOTAL général de l'arriéré du département de la Maiſon du Roi ..... 858,815 ₶ 8 ſ 6 ð

2°. Arriéré du département de la Guerre.

Entrepreneurs & fourniſſeurs pour le ſervice des hôpitaux, bois & lumières, & autres objets en 1785 & années ſuivantes.

Veulerſſe, hôpitaux militaires, ... & à la charge de la retenue des 4 d. p. liv. 6,780 ₶

L'aſſemblée ſe ré-

858,815 ₶ 8 ſ 6 ð

De l'autre part..........		858,815# 8ſ 6d
ſervant d'ailleurs de ſe faire rendre compte, tant des objets qui ont dû être remis par ledit Veulerſſe, que des fonds qui avoient été deſtinés à ſon paiement.		
Boulabert, entrepreneur ..... à la charge des 4 d. p. liv.	1,270# 18ſ 11d	
Dore, bois & lumières ..... à la charge des 4 d. p. liv.	13,027 8	
Servain Desfoſſés, bois & lumières . . à la charge des 4 d. p. liv.	1,531 5 10	
Beaujean, entrepreneur ..... à la charge des 4 d. p. liv.	10,045 9 9	
Vulmont, commiſſaire extraordinaire. à la charge des 4 d. p. liv.	540	
Marie, Inſpecteur des bâtimens . . . à la charge des 4 d. p. liv.	300	
Lacloy, Guerlain, veuve Leguay & Hamerel	2,819 17 9	
Louis, chirurgien à la charge des 4 d. p. liv.	3,540	
		858,815# 8ſ 6d

Ci-contre.				858,815#	8s	6d
D'Abancourt, lieutenant de roi . . . à la charge des 4 d. p. liv.	1,200#					
Serres, bois & lumières . . . . . . à la charge des 4 d. p. liv.	2,335					
Ferrus, bois & lumières . . . . . à la charge des 4 d. p. liv.	29,113	14s	3d			
Laforcade, hôpitaux militaires. . . à la charge des 4 d. p. liv.	12,283	4	10			
Laminière, secrétaire-général des dragons	2,530					
Vanoise, maréchal-des-logis . . . à la charge des 4 d. p. liv.	540					
Total général de l'arriéré du département de la guerre, pour quinze parties prenantes.	88,555	19	4	88,555	19	4

3°. Arriéré du département de la marine.

Fournitures & dépenses diverses.

Gau, fournisseur de toile à voiles . . à la charge des 4 d. p. liv.	153,362	14	7			
				947,371#	7s	10d

De l'autre part..........				947,371 ₶	7 ſ	10 d
Montgelax, conſul à Cadix, dépenſes faites pendant la guerre...... a la charge des 4 d. p. liv.	30,234 ₶	4 ſ	7 d			
Votier, gages pour ſon ſervice auprès des ambaſſadeurs de Typpo, ſultan... à la charge des 4 d. p. liv.	100					
	183,776	19	2			
Total général de l'arriéré du département de la marine, pour trois parties prenantes....				183,776	19	2

4°. Brevets de retenue ſur gouvernemens & offices.

Benjamin - Eléonore-Louis Froſtier de la Coſte, indemnité d'un brevet de retenue ſur la charge d'enſeigne de la compagnie des chevaux-légers, cent mille livres, ci.....	100,000	0	0			
avec les intérêts, à compter du 10 janvier dernier; & au moyen du paiement de l'indemnité dudit brevet de retenue, ledit ſieur						
				1,131,148	7	0

Ci-contre	1,131,148ᵗᵗ	7ſ	0ᵈ
de la Coſte ne pourra rien prétendre à cauſe dudit brevet qui lui a été accordé ſur la charge de guidon.			
Jean - Baptiſte Kempffey, ci-devant commiſſaire des guerres, la ſomme de ſoixante - dix mille liv., ci . . . . . . avec les intérêts à compter du 5 avril dernier.	70,000ᵗᵗ	0ſ	0ᵈ
Georges - Eraſme de Contades, la ſomme de 227,000 liv. faiſant les trois quarts de celle de 300,000 liv., montant d'un brevet de retenue ſur le gouvernement de la Lorraine & Barrois. A l'égard du ſurplus dudit brevet, l'Aſſemblée déclare qu'il n'y a lieu à en faire le paiement, le brevet étant en cette partie contraire à l'article IV de l'ordonnance de 1776 ſur les gouvernemens ci. . . . . avec les intérêts, à compter du 27 Janvier dernier.	227,000	0	0
	1,131,148	7	0

De l'autre part..........		1,131,148[tt]	7f	od
Héritiers & ayant caufe de Pierre-Michel de Pompry, la fomme de 50,000 l. pour un brevet de retenue fur la charge de guidon des gendarmes de la garde, avec les intérêts, à compter du 17 Janvier dernier, fauf à lui à fe pourvoir par la fuite pour la portion de la finance de ladite charge de guidon qui excédoit le montant du brevet de retenue, lorfqu'il aura été ftatué par l'Affemblée fur lefdites finances, ci	50,000[tt]			
Antoine - Léon Pierre de Saint-Simon de Courtomer, la fomme de 100,000 liv., avec les intérêts à compter du 9 janvier dernier, pour indemnité d'un brevet de retenue à lui accordé fur la charge de fous-lieutenant des gendarmes de la garde, fauf à lui à fe pourvoir, pour le furplus de la finance lors & ainfi qu'il a été dit en l'article précédent, ci..	100,000 o o			
		1,131,148	7	o

Ci-contre				1,131,148tt	7ſ	0d
Créanciers de Louis-François Magnier, la ſomme de 77,383 liv., avec les intérêts à compter du 27 janvier dernier, pour indemnité de partie du montant d'un brevet de retenue à lui accordé ſur la charge de prévôt-général de la connétablie, & ce, aux termes des lettres-patentes, d'après leſquelles leſdits créanciers ont contracté, & à la charge par eux de ne toucher qu'en rapportant le conſentement dudit Magnier, ou après s'y être fait autoriſer par juſtice, ci	77,383	0	3			
Total général des brevets de retenue, ſix parties prenantes	624,343tt	0	3d	624,343tt	0	3d

5°. Rembourſement de charges & offices.

Héritiers de Jean-Remy Bonard, la ſomme de 127,700 liv., avec les intérêts, à compter du						
				1,755,531	7	3

De l'autre part	1,755,531ᵗᵗ	7 *s*	3 *d*
16 avril dernier, pour restant de la finance de l'office de payeur des rentes, & à la charge par lui de rapporter un certificat du payeur du rejet des intérêts antérieurs à ladite époque, ci 127,700 0 0			
Héritiers de Noël-Joseph Issaly, la somme de 255,000 liv, avec les intérêts à compter du 16 mars dernier, & aux conclusions portées en l'article précédent, ci 255,000 0 0			
Héritiers de Guillaume Huet de Torrigny, la somme de 270,866 l. 13 s. 4 d. avec les intérêts de ladite somme, dus depuis la dernière échéance, pour restant du prix de l'office de receveur général ancien & mi-triennal des finances de la généralité de Limoges, ci 270,866 13 4			
Valentin-Augustin Cormet, la somme de 33,221 l. 12 s. 4 d. pour le montant de la finance, droit de			
	1,755,531	7	3

Ci-contre....................		1,755,531tt 7ſ 3d
mutation, de marc d'or, de l'office de receveur ancien des fourages du ci-devant évêché de Nantes, avec les intérêts de la ſomme de 30,000 liv., montant de la finance dudit office, & à la charge par lui de rapporter la groſſe du contrat de ſon acquiſition, ci. . . .	33,321tt 12ſ 4d	
Héritiers de Jean Cinqfonds, la ſomme de 43,487 l. 19 ſ. 3 den., avec les intérêts, à compter du premier janvier dernier, pour les finances des greffes de la ci-devant Chambre des Comptes de Dijon, à la charge par lui de rapporter en forme authentique, les quittances de finances duement enregiſtrées & déchargées des regiſtres du contrôle général, ci.	43,487 19 3	
Total de cette partie..............	736,676tt 4ſ 11d	736,676tt 4ſ 11d
Total général de la liquidation portée au préſent décret 2,492,207 l. 12 ſ. 2 den., ci.......		2,492,207tt 12ſ 2d

A la charge en outre par tous les dénommés ci-dessus, de se conformer aux lois de l'État pour l'obtension de leur reconnoissance définitive & mandats sur la caisse de l'extraordinaire.

A l'égard du paiement des différentes sommes échues jusqu'à ce jour pour partie du prix des forges & dépendances vendues au roi par Pierre Babau de la Chaussade suivant le contrat du 8 mars 1781, l'Assemblée nationale déclare qu'il n'y a lieu d'y procéder quant à présent; décrète qu'à la diligence des commissaires du roi, près les tribunaux de district, dans le ressort desquels sont situées les forges vendues par le sieur de la Chaussade, & leurs dépendances, il sera obtenu des lettres de ratification sur le contrat du 8 mars 1781; & après que lesdites lettres auront été obtenues, le total des sommes qui restent dues au sieur de la Chaussade sur le prix des forges par lui vendues, sera payé à lui ou à ses ayant-cause; décrète en outre, eu égard à la suspension du paiement des termes déjà échus, résultant du présent décret, que le sieur de la Chaussade ou ses enfans donataires de lui d'une partie de ses créances sur le roi, lesquels, sur la foi des paiemens stipulés par le contrat du 8 mars 1781, se sont rendus adjudicataires de biens nationaux, ne pourront être contraints au paiement du prix des adjudications qui leur ont été faites jusqu'à l'époque du paiement à faire par la nation au sieur de la Chaussade, desquels biens ils pourront néanmoins se mettre en possession, à la charge par eux de payer l'intérêt à cinq pour cent des sommes dont ils se trouveront débiteurs; & pour la sûreté du capital desdites sommes, les receveurs de districts, dans l'étendue desquels les biens adjugés se trouvent situés, formeront opposition, entre les mains du conservateur des hypothèques, sur les sommes à payer audit sieur de la Chaussade, ou a ses représentans.

Sanctionné le 25 du même mois.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.